



territoire • économie • formation • lycée • transport • environnement & tourisme •  
culture & sport • solidarité • europe

DG1 - Direction de l'agriculture,  
de l'agroalimentaire et des activités maritimes.

## **Pêche et aquaculture en Bretagne : Enjeux et plan d'action régional**

### **Préambule :**

L'avenir de la filière pêche - aquaculture est entre les mains de ses acteurs mais pas uniquement. Il résulte aussi au quotidien de choix faits par d'autres usagers de la zone côtière qui en revendiquent aussi la jouissance et qui peuvent remettre en question le développement de ces activités qui font partie intégrante de l'identité bretonne et qui concernent environ 15 000 emplois directs.

Nous sommes à l'heure de choix collectifs déterminants. Face à cette situation, s'appuyant sur un avis du Conseil Economique et Social Régional (CESR), le Conseil régional a tenu quatre forums participatifs concernant l'avenir de la zone côtière. Il en ressort que les Bretons sont attachés au maintien des activités de pêche et de conchyliculture, qu'ils considèrent comme des activités essentielles à l'équilibre de notre territoire. Cette volonté se traduira dans la charte des espaces côtiers qui sera soumise au vote de l'Assemblée à l'automne 2007.

Mais l'avenir de la pêche et de l'aquaculture bretonnes dépend aussi de décisions prises au niveau international, européen et national. Cela signifie que, quelle que soit l'importance de la pêche et de l'aquaculture bretonnes, nous ne pouvons rester isolés. Nous devons anticiper et construire une stratégie collective assurant la présence bretonne (professionnelle et politique) dans les principaux lieux de décisions. Ce travail est largement entamé avec les services de la Commission européenne à Bruxelles, au sein de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) en ce qui concerne l'échelon européen mais également, avec l'Association des Régions de France (ARF) avec l'Association du Grand Littoral Atlantique (AGLIA) pour l'échelon national.

Les secteurs de la pêche maritime et de l'aquaculture subissent une mutation sans précédent dont les origines sont multiples. Parmi les plus importantes on peut citer :

- L'intégration renforcée et continue dans l'Union européenne avec un cadre réglementaire toujours plus complexe (ressources, sécurité sanitaire, environnement) dont les effets induits vont parfois à l'encontre des objectifs affichés (niveau capitaliste accru alors qu'il est déjà jugé excessif et générateur d'une pression trop forte sur les ressources).
- Des cours pétroliers financièrement insoutenables pour certains segments de flotte.
- Un marché victime de son succès et d'autant plus mondialisé qu'il est en fort déficit structurel.
- Sur le plan social, un profond changement s'opère aussi : le monde maritime aspire de manière fort légitime à une vie plus équilibrée entre travail et famille mais aussi à de meilleures conditions de travail.

La Bretagne -première région maritime française- dispose d'atouts considérables pour pérenniser et dynamiser ces secteurs dont la vitalité économique et l'ancrage territorial constituent un des enjeux majeurs pour notre région. Il n'est donc pas concevable de continuer à subir des choix destructeurs pour les emplois et pour notre économie sans agir et proposer des alternatives.

Nous sommes à un moment charnière dans la redéfinition des politiques (pour les six années à venir) tant au niveau européen avec la négociation du Fonds Européen pour la Pêche (FEP), qu'au niveau national avec le plan d'avenir pour la pêche, le contrat de projet, le plan stratégique national et le programme opérationnel du FEP. Ces deux derniers ne sont pas encore validés.

C'est dans ce contexte, que le Conseil régional a réuni les assises régionales de la pêche et de l'aquaculture et a proposé aux acteurs de la filière de s'engager à ses côtés dans une réflexion collective pour définir une nouvelle stratégie mobilisatrice pour la pêche et l'aquaculture bretonnes.

Ces assises se sont déroulées de décembre 2005 à juillet 2006. Les travaux et l'ensemble des débats menés dans ce cadre ont permis à la Région Bretagne et aux professionnels de dresser des pistes d'actions et des propositions concrètes susceptibles d'alimenter leurs choix politiques et en particulier, le plan d'action régional de la pêche et de l'aquaculture qui vous est présenté ici.

Cette dynamique concertée est porteuse d'espoir pour la pêche maritime et l'aquaculture en Bretagne. Elle soulève des attentes fortes de la part des professionnels, auxquelles ce plan s'attache à répondre, dans le cadre de nos compétences régionales. En l'attente des clarifications sur le futur programme opérationnel du FEP, décidé à l'échelon national, les premiers jalons ont d'ores et déjà été posés dans le cadre du budget 2007 voté lors de la session plénière de février 2007.

Après un diagnostic partagé, dix grandes orientations transversales se sont imposées, comme leviers d'action pour notre future politique.

Ils s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de Lisbonne et du développement durable dans lequel nous sommes tous engagés en tant qu'europeens.

Ils tentent de répondre aux quatre défis qui y sont associés :

- Le défi humain (ou social) de sorte que les hommes et leur connaissance soient remis au cœur des choix de la politique des pêches et de l'aquaculture ;
- Le défi environnemental, afin d'assurer la gestion durable des milieux et des ressources et le maintien de la biodiversité ;
- Le défi économique, pour pérenniser les activités traditionnelles que la pêche et l'aquaculture constituent sur notre littoral ;
- Le défi de la gouvernance, afin de renforcer les structures professionnelles, de développer une démarche de filière en coordonnant les différents maillons et de mieux les associer au monde « extérieur ».

Voici une proposition possible de répartition de nos dix orientations transversales au sein de ces quatre défis proposés de manière analytique mais qui restent étroitement liés et interdépendants.

- Le défi humain :
  - Première orientation : dans le cadre de nos compétences « formation » ;  
Le Conseil régional veillera à ce que ces dernières accompagnent et participent à la dynamique d'évolution du secteur, permettent le développement personnel et facilitent et renforcent l'insertion professionnelle contribuant, par la même, à l'attractivité des métiers. La Stratégie Régionale Emploi-Formation (SREF) prend en compte cette dimension.
  - Seconde orientation : dans le cadre de nos engagements et de la charte de progrès pour l'emploi de qualité ;  
Le Conseil Régional poursuivra le travail engagé pour améliorer les conditions de vie, de travail et de sécurité. Une attention toute particulière sera portée aux femmes travaillant dans ces filières.
  - Troisième orientation : dans le cadre de notre politique de recherche et de son transfert ;  
Le Conseil régional encouragera la recherche et l'innovation (en particulier à travers le pôle de compétitivité mer) dans les différents aspects concernant les filières : environnement marin, halieutique, valorisation des produits, sécurité, économie, droit

de la mer, gestion intégrée des zones côtières (GIZC) notamment. Une attention particulière sera portée au développement du dialogue et du transfert de connaissances entre les professionnels et le monde de la recherche.

- Le défi environnemental :

- Quatrième orientation : assurer une gestion durable des ressources et des milieux de production.

Dans le cadre de la politique régionale de l'eau nous avons inscrit dans nos priorités la restauration des zones humides et de la qualité de l'eau en particulier littorale. Ces dernières sont un préalable au maintien des cultures marines en Bretagne. Au-delà de cet axe de travail, des actions innovantes ont été imaginées et expérimentées avec succès par les professionnels, pour une gestion durable et plus sélective des ressources. Elles doivent être reconnues, amplifiées et mieux valorisées (éco-étiquetage). Les activités de pêche et d'aquaculture sont, en effet, directement tributaires de la disponibilité des ressources et de la qualité du milieu naturel.

- Le défi économique :

- Cinquième orientation : faciliter la transmission des entreprises pour garantir leur pérennité et leur développement, ainsi que l'emploi.

Dans le cadre de la politique régionale de transmission des entreprises, une réflexion est en cours pour son adaptation aux problèmes posés par les entreprises des filières de la pêche et de l'aquaculture et en particulier dans un contexte fortement capitalistique, le financement de la première installation.

- Sixième orientation : améliorer la rentabilité et la performance des entreprises, faciliter la création de réseaux d'entreprises en particulier :

Le Conseil régional soutiendra par exemple les actions de modernisation des entreprises, de renouvellement des outils (dont les mises aux normes environnementales), la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de la logistique tout au long de la filière.

- Septième orientation : mieux tirer parti de l'image valorisante des produits de la mer et de l'aquaculture ;

Notamment en lien avec les technopoles et les pôles de compétitivité Mer et Valorial, il s'agit d'améliorer la valorisation des ressources halieutiques bretonnes par la création de nouveaux produits, le renforcement des démarches qualité et traçabilité, le développement de l'éco-étiquetage et l'amélioration de la mise en marché.

- Le défi de la gouvernance :

- Huitième orientation : favoriser le rassemblement des forces professionnelles, leur structuration et leur coordination ;

Dans le cadre du renforcement des principales filières économiques en Bretagne (intégration verticale sectorielle), nous aiderons au rassemblement des forces professionnelles, à leur structuration et à leur coordination pour définir des orientations communes et créer des synergies de coopération.

- Neuvième orientation : placer les filières halieutiques comme éléments structurants de l'aménagement du territoire ;

Les assises de la pêche et de l'aquaculture, comme la réflexion sur la charte des espaces côtiers ont mis en exergue l'attachement des Bretons à ces activités, leur rôle déterminant pour l'équilibre des zones côtières mais aussi les difficultés de ces dernières face au développement de l'économie résidentielle et du tourisme. Aussi dans le cadre des politiques territoriales concernant notamment les pays maritimes (intégration territoriale), nous encouragerons la préservation et le maintien des activités halieutiques en particulier en développant la concertation et une gestion intégrée (GIZC).

- Dixième orientation : assurer un suivi et une évaluation du plan d'action régional avec les différents acteurs.

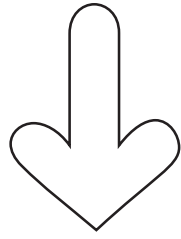
Ces quatre défis au travers des orientations issues des assises de la pêche et de l'aquaculture mobilisent différentes politiques sectorielles régionales. Ils mettent en exergue la nécessité d'une politique maritime intégrée à l'échelon de la Région Bretagne.

De ces quatre défis découlent pour notre politique sectorielle de la pêche et de l'aquaculture cinq grandes lignes d'actions prioritaires et concrètes autour d'un objectif commun : maintenir ces secteurs d'activité dans une perspective de durabilité des hommes, de la ressource, et des entreprises.

- Organiser la gestion intégrée des zones côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture avec l'ensemble des acteurs, chacun intervenant dans le cadre de ses propres compétences.  
Il s'agit de poursuivre le projet régional de charte des espaces côtiers pour conforter la dimension maritime de la Bretagne et ancrer son développement dans la durabilité, en particulier via des démarches de concertation.
- Assurer une gestion durable des ressources et des milieux de production.  
Les efforts de gestion durable des ressources et des milieux de production doivent être poursuivis, renforcés et valorisés car les activités sont directement tributaires de la disponibilité des ressources et de la qualité du milieu naturel.
- Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire  
Il est indispensable d'accompagner les activités sur les questions de performance, de renouvellement et de transmission des entreprises ainsi que de modernisation des outils de production.
- Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières.  
Il s'agit d'accompagner la nécessaire évolution du secteur vers davantage de valeur ajoutée. Il sera aussi prioritaire d'encourager toutes les formes de valorisation des ressources et d'organisation des marchés et appuyer les initiatives pour favoriser une véritable dynamique de filière.
- Accompagner les organisations professionnelles.  
La structuration de la profession au niveau régional est indispensable pour permettre aux organisations professionnelles de défendre les intérêts de leurs adhérents. Elle a aussi un rôle clé à jouer dans l'organisation de la filière.

Je vous propose donc d'approuver ces propositions et le plan d'action - détaillé dans le document ci-joint - afin de nous permettre d'accompagner une des filières les plus emblématiques de notre Région dans la voie d'un développement durable.

Le Président,



## Sommaire

<b><u>I. UNE POLITIQUE SECTORIELLE FORTEMENT REGLEMENTEE DANS UN MARCHE MONDIAL OUVERT</u></b> .....	<b>4</b>
I.1. LE MARCHE MONDIAL DES PRODUITS AQUATIQUES.....	4
I.2. LA POLITIQUE SECTORIELLE .....	4
I.3. LES ACTIONS DE LA REGION BRETAGNE .....	4
<b><u>II. LES GRANDS ENJEUX POUR LA BRETAGNE</u></b> .....	<b>5</b>
II.1. SITUATION DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE BRETONNES.....	5
II.2. QUELLES ORIENTATIONS POUR LA BRETAGNE ? .....	6
<b><u>III. QUELLE POLITIQUE REGIONALE POUR CES SECTEURS ?</u></b> .....	<b>9</b>
III.1. ORGANISER LA GESTION INTEGREE DES ZONES COTIERES DEPENDANTES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE	9
III.2. ASSURER UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET DES MILIEUX DE PRODUCTION .....	9
III.3. GARANTIR LA PERENNITE ET LA PERFORMANCE DU TISSU PRODUCTIF, FACTEUR D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.....	10
III.4. VALORISER LES RESSOURCES A L'ECHELLE DE L'ENTREPRISE ET DES FILIERES .....	12
III.5. ACCOMPAGNER LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES .....	13

## Introduction :

La Région Bretagne a décidé d'élaborer sa future politique régionale pour les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en adoptant un plan d'action régional. Pour préparer ce document, elle a proposé des assises régionales de la pêche et de l'aquaculture qui se sont déroulées sur plusieurs mois, entre décembre 2005 et juillet 2006.

Dès le début de la démarche il a été décidé de consulter non seulement les acteurs de la production mais aussi ceux de l'aval<sup>1</sup>. Bien que les organisations professionnelles et les instances consultatives favorisent les échanges entre les acteurs, l'établissement de relations plus fortes et plus étroites permettront sans nul doute de mieux développer les filières des produits aquatiques et d'espérer davantage de retombées vers chacun des acteurs, y compris vers ceux de la production.

Ce processus de consultation s'est traduit par deux journées plénières, douze réunions de travail avec les acteurs, une journée consacrée aux questions énergétiques et par le dépôt de multiples contributions, avant pendant et après la période même des assises. Deux cent personnes se sont mobilisées durant toute cette période.

Ces travaux ont permis, au sein des quatre groupes de travail thématiques, de caractériser chaque secteur d'activité selon la méthode d'analyse FFOM (forces – faiblesses - opportunités - menaces), d'identifier les problématiques et les orientations stratégiques propres et enfin, de formuler des propositions d'actions concrètes pour atteindre ces objectifs.

Thèmes	Forces	Faiblesses
Ressources & Milieux	Potentialité naturelle : richesse et diversité, ressource et milieu	Manque de visibilité et difficultés de gestion des droits d'accès
	Gestion de la ressource (démarche de sélectivité...)	Effets induits par les politiques de gestion de la ressource et adaptation aux normes et règlements
	Liens au territoire, aménagement du territoire, identité bretonne	Malgré une recherche dynamique, insuffisance de lien, de coexpertise et de transfert vulgarisation des savoirs
Produits	Marché porteur	Concurrence internationale (importation à bas prix), manque de différenciation
	Valorisation, qualité, innovation, image des produits et de la Bretagne	Image et valorisation des produits insuffisante, absence de filière
Entreprises & individus	Performance globale des entreprises	Financement de l'investissement et transmission d'entreprise Coûts de production en augmentation : problématique énergétique
	Diversité et complémentarité des métiers et des espèces pêchées, des structures économiques	Formation parfois inadaptée, image négative et attractivité faible des métiers
Profession	Poids économique du secteur halieutique et aquacole en Bretagne / national	Pérennité, modernisation et rentabilité économique de l'ensemble des activités
	Savoirs - expérience - culture maritime - encadrement technique	Problèmes d'organisation professionnelle, structuration insuffisante
GIZC <sup>2</sup>	Prise de conscience des acteurs et du grand public sur les enjeux du développement durable dans la zone côtière	Concurrence d'usage et occupation de l'espace, qualité du milieu et ressource
Ports	Tissu portuaire, industriel et logistique globalement favorable	Problèmes d'infrastructures inadaptées et atomisées pour les ports et les entreprises
Sécurité Maritime	Prise de conscience des associations et des familles et mobilisation	Conditions de travail et sécurité en mer

La synthèse de ces travaux est accessible en annexe du rapport complet.

C'est à partir de la richesse de ces travaux réalisés par les acteurs, que la Région Bretagne a construit son plan d'action régional de la pêche et de l'aquaculture.

<sup>1</sup> Dans ce document, comme tout au long des assises, l'aval de la filière désigne l'ensemble des acteurs et de leurs relations depuis les ports de pêche et les halles à marée jusqu'à la distribution des produits aux consommateurs

<sup>2</sup> GIZC : Gestion Intégrée des Zones Côtières

## **I. Une politique sectorielle fortement réglementée dans un marché mondial ouvert**

### **I.1. Le marché mondial des produits aquatiques**

Le marché des produits de la mer est fortement mondialisé ce qui occasionne une concurrence sévère des produits importés à bas prix sur certaines espèces (problématique des droits de douane).

Or, la production mondiale de la pêche et de l'aquaculture est stable depuis quelques années avec un potentiel mondial de production d'environ 130 millions de tonnes.

La tendance pour la pêche est à la mise en œuvre de politiques de gestion plus durables d'une ressource globalement pleinement exploitée (la moitié des stocks de poissons en 2004). Pour l'aquaculture, le niveau de production progresse encore ces dernières années, mais de manière plus ralentie.

Les marchés communautaires et nationaux sont en déficits structurels et font appel massivement à l'importation pour pallier les diminutions d'apports locaux et satisfaire la demande croissante des consommateurs en volumes mais aussi en services et en garanties sanitaires ou environnementales.

Parallèlement, la conjoncture internationale du marché pétrolier a un impact fort sur les coûts de production des produits aquatiques et donc sur la santé économique des entreprises concernées.

### **I.2. La politique sectorielle**

L'Europe, au même titre que la communauté internationale, se mobilise pour développer une politique de gestion des ressources marines plus durable.

La Politique Commune des Pêches (PCP) est intégrée au niveau européen avec pour objectif de gérer une ressource commune et de garantir son exploitation durable.

Cette politique réglemente fortement les activités du secteur en agissant sur les niveaux d'exploitation des ressources pour leur conservation, la structure des flottes et les marchés.

Dans ce cadre, le fonds européen pour la pêche (FEP), fonds structurel de cette politique, est en phase de mise en place et sera mobilisable à la fin de l'année 2007.

Mais la politique des pêches n'est pas la seule politique européenne à influencer sur les activités de pêche et d'aquaculture. On peut citer, par exemple, l'impact de la politique de l'environnement avec la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau (DCE) ou bien la refonte du « paquet hygiène » pour la sécurité des aliments, qui s'imposent aux entreprises du secteur.

L'Etat français établit le Plan Stratégique National (PSN) et le Programme Opérationnel (PO) qui fixeront le cadre et les modalités d'intervention du FEP à l'échelle nationale, et définit la marge de manœuvre éventuelle des instruments régionaux.

### **I.3. Les actions de la Région Bretagne**

La Région Bretagne initie des actions à l'échelle européenne et transnationale comme l'Espace Interrégional Européen Bretagne - Pays de la Loire - Poitou-Charentes de Bruxelles, qui favorise l'accès à l'information européenne.

Elle participe avec les professionnels aux espaces de travail européens tels les deux Comités Consultatifs Régionaux (CCR) et aux espaces interrégionaux (Arc Atlantique, Arc Manche, Espace Nord Ouest) dans le cadre des programmes de coopération interrégionaux Interreg.

Enfin, elle entend nourrir la réflexion de l'Union européenne dans le cadre du débat lancé par la Commission européenne du livre vert pour une politique maritime intégrée.

La Région participe activement au processus d'élaboration du PSN et du PO, au titre de l'Association des Régions de France (ARF) et négocie avec l'Etat. La négociation pour la mise en place du contrat de projet s'est achevée au printemps 2007.

## II. Les grands enjeux pour la Bretagne

Les secteurs pêche et aquaculture rencontrent des difficultés importantes à s'inscrire dans l'évolution du marché compte tenu des contraintes réglementaires fortes qui encadrent ces activités. Le paradoxe est fort entre contraintes socio-économiques et objectifs réglementaires.

Le développement durable, prôné unanimement aux différents échelons de décision, est très difficile à mettre en œuvre dans ce contexte mais reste un objectif essentiel.

### II.1. Situation de la pêche et de l'aquaculture bretonnes

Les activités la filière des produits aquatiques génèrent en Bretagne un peu plus de deux milliards d'euros. Cela représente environ 15 000 emplois directs.

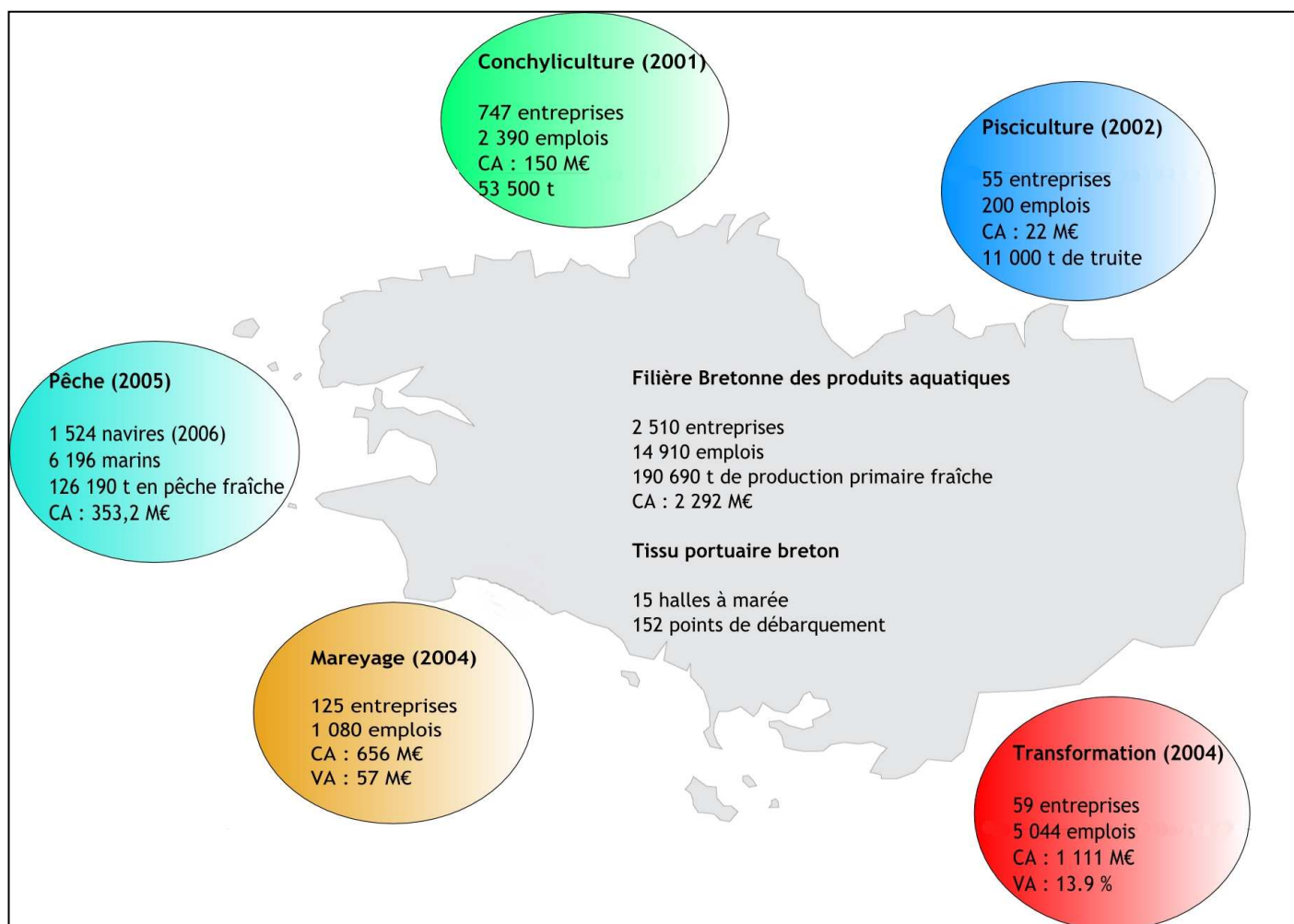


Figure : La filière bretonne des produits aquatiques

#### La pêche

La pêche bretonne représente près de la moitié du chiffre d'affaire de la pêche française. Elle est la première région en volume et en valeur produite. Au-delà de son poids économique et social, elle représente un atout important en terme d'aménagement des territoires littoraux.

La moitié de la flotte est actuellement confrontée à des problèmes économiques et d'accès à la ressource qui menacent son existence.

La prise de conscience de l'importance de la gestion de la ressource est réelle, et l'engagement des professionnels pour une pêche responsable en Bretagne est exemplaire (licences, sélectivité). Ceux-ci

doivent relever, dans ce contexte, les défis du renouvellement de la flotte, de la transmission des entreprises et de son adaptation aux mutations économiques.

### **L'aquaculture**

Les activités bretonnes conchylicoles et piscicoles représentent pratiquement un quart de la production nationale en terme de chiffre d'affaires.

Elles sont confrontées à des exigences d'adaptation fortes pour ce qui concerne les questions de qualité des milieux, en particulier des eaux, et doivent s'adapter à des réglementations très contraignantes.

Elles présentent des liens forts avec leurs territoires mais les espaces qui les concernent sont très convoités par des activités concurrentes.

Ces concurrences d'usages et les coûts liés à la transmission des entreprises rendent difficiles les premières installations.

La filière truiticole, fragilisée par une érosion des marges, s'engage dans une démarche durable et est soutenue par la Région.

L'aquaculture doit donc faire face à au double enjeu de l'accès à l'espace productif et à la préservation de la qualité du milieu de production.

### **L'aval de la filière**

L'aval de la filière recouvre des activités très axées sur la distribution des produits frais. L'avenir de ces secteurs passe par la poursuite d'efforts en matière de développement de la logistique, de l'aménagement des points de débarquement et de la structuration de la première mise en marché.

Une politique de plus grande valorisation des produits est recommandée à chaque stade de la filière, dont les synergies doivent être mises en exergue.

Les activités industrielles de transformation sont aussi présentes avec de bons potentiels de développement. L'un des défis majeurs est sans doute celui lié à la position géographique excentrée de la région par rapport aux grands flux nationaux et internationaux.

### **Les zones côtières**

D'une longueur de 2 730 km, les côtes bretonnes représentent plus d'un tiers du littoral métropolitain.

La zone côtière bretonne est fortement urbanisée et la pression anthropique s'accroît sur le milieu. Certaines des activités phares du littoral sont, à l'instar de la pêche et de l'aquaculture, des activités ayant un poids significatif au plan national en particulier pour le tourisme et les activités nautiques, suscitant de nombreux conflits d'usages.

Par ailleurs, on assiste à une progression rapide des mesures de protection et de gestion du littoral qui ne sont pas sans impacts sur les possibilités d'activités traditionnelles.

Dans le cadre de la recherche d'un développement durable, il reste à trouver des modes de gouvernance qui permettent la prise en compte des intérêts de chacun et la mise en place d'espaces de concertation. Cela dépasse les seules préoccupations des activités de pêche, d'aquaculture et de pisciculture mais constitue pourtant un défi majeur qui ne peut être ignoré.

En outre, le littoral breton est un facteur important de valorisation des productions et des métiers par son image très positive auprès du grand public.

## **II.2. Quelles orientations pour la Bretagne ?**

L'affirmation de la dimension maritime de la Bretagne est une priorité pour la Région en accompagnant les évolutions de ces secteurs de manière positive selon les quatre défis du développement durable :

- Le défi humain (ou social) de sorte que les hommes et leur connaissance soient remis au cœur des choix de la politique des pêches et de l'aquaculture ;
- Le défi environnemental, afin d'assurer la gestion durable des milieux et des ressources et le maintien de la biodiversité ;
- Le défi économique, pour pérenniser les activités traditionnelles que la pêche et l'aquaculture constituent sur notre littoral ;

- Le défi de la gouvernance, afin de renforcer les structures professionnelles, de développer une démarche de filière en coordonnant les différents maillons et de mieux les associer au monde « extérieur ».

Après un diagnostic partagé, dix grandes orientations transversales se sont imposées, comme leviers d'action pour notre future politique, qui peuvent s'inscrire dans les quatre défis, étroitement liés et interdépendants, selon la proposition ci-dessous.

### **Le défi humain :**

#### Développer des formations qui accompagnent et participent à la dynamique d'évolution du secteur.

La Région souligne la nécessaire transmission et valorisation de la culture et des savoirs maritimes, ainsi que la promotion de l'image positive des métiers de la pêche et de l'aquaculture.

Elle favorisera l'adaptation de l'offre de formation aux évolutions des métiers en particulier via la mise à jour du Contrat d'objectif mer, ainsi que le renforcement des dispositifs d'insertion professionnelle. La communication sur l'impact positif des formations et donc du travail qualifié sur la performance des entreprises est à développer davantage.

#### Favoriser la prise en compte et l'amélioration des facteurs humains et sociaux.

La sécurité au travail est liée à la performance économique des entreprises et à leur capacité de modernisation. Il est nécessaire d'encourager les évolutions pour l'amélioration des conditions de travail et de la sécurité au travail, particulièrement sur les navires, où des aménagements doivent être réalisés pour faciliter la vie à bord.

La Région soutiendra les initiatives des femmes de professionnels dans leur rôle non négligeable mais encore assez peu visible dans la gestion et la bonne marche des entreprises.

Via la Charte de progrès pour l'emploi de qualité, la Région souhaite encourager les entreprises qui intègrent les préoccupations sociales dans leur stratégie de développement.

#### Mieux articuler les capacités de recherche et développer l'échange et la collaboration entre scientifiques et professionnels.

La Région favorisera le transfert et l'accompagnement technique, pour encourager la vulgarisation des savoirs et la dynamique de dialogue et de communication entre les professionnels et les scientifiques.

Les fonctions d'observatoires et de veille seront confortées sur les questions maritimes et leurs travaux seront mieux valorisés.

La recherche halieutique sera confortée. De plus le Pôle de compétitivité mer Bretagne ainsi que les projets des professionnels qui y sont labellisés continueront à être soutenus.

### **Le défi environnemental**

#### Assurer une gestion durable des ressources, des milieux et des exploitations.

La Région encouragera les professionnels à préserver le patrimoine collectif, en particulier en soutenant les possibilités d'expérimentations locales et régionales qui permettront « d'éviter la surpêche sans casser les navires ». Il faut favoriser l'émergence ou le développement de modes de gestion alternatifs ou complémentaires à la gestion actuelle et poursuivre les efforts de gestion durable déjà engagés.

En outre, elle poursuivra les efforts en matière de maintien et de restauration de la qualité de l'eau indispensable aux activités aquacoles via une approche territoriale par les bassins hydrographiques et des mesures en faveur des démarches aquaenvironnementales. Elle favorisera également l'intégration environnementale des entreprises et des places portuaires et soutiendra les efforts de mises aux normes.

### **Le défi économique**

#### Faciliter la transmission des entreprises pour garantir leur pérennité et leur développement, ainsi que l'emploi.

La Région considère la transmission des entreprises et la première installation comme un problème majeur à résoudre pour assurer un avenir à l'ensemble des activités.

Elle contribuera au développement des mécanismes d'aide et d'accompagnement dédiés, dans une optique de conservation de la diversité des métiers et de développement de l'emploi.

Améliorer la rentabilité et la performance des entreprises, faciliter la création de réseaux d'entreprises

La Région s'engage à soutenir les actions permettant d'améliorer la rentabilité des entreprises par une diminution des coûts de production en particulier par les économies d'énergie fossile, une meilleure adéquation de la production à la demande du marché (système d'information), un développement de la diversification des activités et des synergies d'entreprises...

Ces démarches doivent donner une plus grande visibilité aux entreprises et leur permettre d'adapter leurs moyens de production.

Tirer parti de l'image valorisante des produits de la mer et de l'aquaculture.

La Région développera une politique de valorisation via l'identification des produits, les démarches qualité dont les signes officiels de qualité, le soutien au développement de politiques marketing...

La communication, la promotion et la dynamique de filière sont des éléments clés à encourager pour permettre de développer l'image positive des métiers et des produits bretons.

## **Le défi de la gouvernance**

Favoriser le rassemblement des forces professionnelles, leur structuration et leur coordination.

Concernant la filière des produits aquatiques bretons, dont les liens ne sont pas assez forts, la Région favorisera le développement de relations stratégiques entre les acteurs pour penser le développement d'une politique de valorisation et de commercialisation des produits du producteur jusqu'au consommateur.

La Région encouragera par ailleurs les projets d'organisation professionnelle. Cela permettra d'augmenter la représentation auprès des instances décisionnelles pour permettre aux acteurs davantage d'implication et de participation aux décisions des politiques publiques et sur les évolutions réglementaires.

Placer les filières halieutiques et aquacoles comme éléments structurants de l'aménagement du territoire.

La Région affirme le rôle équilibrant et structurant de la pêche, de l'aquaculture et de la pisciculture et sa volonté de tenir compte de ces activités dans la politique d'aménagement régionale. Cela passera par exemple par l'installation des jeunes actifs sur la zone côtière et l'aide à la transmission des entreprises. Un plan régional de développement des places portuaires sera développé et une attention particulière sera portée sur les problématiques d'aménagement des îles. L'Etablissement Public Foncier Régional intégrera dans ses missions ces préoccupations.

Assurer un suivi et une évaluation du plan d'action régional avec les différents acteurs.

Les modalités sont en cours de définition.

### **III. Quelle politique régionale pour ces secteurs ?**

L'objectif majeur de la Région Bretagne est de maintenir ces secteurs d'activité dans une perspective de durabilité des hommes, de la ressource, et des entreprises en cinq axes d'actions. Ces axes sont présentés en détail dans le rapport du plan d'action.

#### **III.1. Organiser la gestion intégrée des zones côtières dépendantes de la pêche et de l'aquaculture**

Le projet régional de charte des espaces côtiers s'inscrit dans la double volonté de la Région de conforter la dimension maritime de la Bretagne et d'ancrer son développement dans la durabilité. Si la Région n'a pas de compétence de droit en matière de littoral, elle est l'échelle pertinente pour engager une démarche de concertation entre les acteurs concernés par les zones côtières bretonnes. Les travaux d'élaboration sont en cours et aboutiront en 2007.

Les enjeux de la gestion de la zone côtière identifiés dans le cadre de l'élaboration de la charte rencontrent largement les thèmes abordés par le groupe développement durable et zones côtières des assises régionales de la pêche et de l'aquaculture. Ils sont complémentaires avec les objectifs mis en avant dans ce plan d'action pêche et aquaculture. Mais encore, les activités de pêche et d'aquaculture sont les facteurs d'équilibre de la vie sur la zone côtière dans ses différentes dimensions que sont la gestion de l'espace, l'emploi, l'identité...

Dans un premier temps, on ne peut prétendre promouvoir une gestion durable du littoral sans fédérer, voire développer les outils nécessaires à sa connaissance, à son suivi et à la prise de décision.

La Région facilitera également la participation des professionnels aux démarches de concertation en les impliquant et encouragera le développement d'une force de représentation du secteur de la production primaire bretonne.

#### **III.2. Assurer une gestion durable des ressources et des milieux de production**

Les efforts de gestion durable des ressources et de préservation de la qualité des milieux de production doivent être poursuivis, renforcés et valorisés, car les activités sont directement tributaires de la disponibilité des ressources et de la qualité du milieu naturel.

La préservation des zones fragiles, et notamment des zones de reproduction doit être privilégiée.

##### **Accompagner des programmes expérimentaux de gestion des ressources et des milieux de production**

- Développer des mesures de gestion alternatives ou complémentaires aux mesures existantes : par exemple, via des engins plus sélectifs et plus respectueux de l'environnement...
- Réaliser davantage d'études et de recherche appliquée :
- Encourager la mise en place d'outils de gestion pour une exploitation durable des ressources, dont les gisements de pêche à pied professionnelle...

La Région Bretagne souhaite insister sur son opposition à la privatisation des quotas mais souhaite une fixation de ceux-ci à un territoire, pour une gestion des pêches et de la ressource au plus près des réalités du terrain.

### **Accompagner l'amélioration des pratiques en mer et à terre**

- Développer des démarches d'identification des produits illustrant les efforts réalisés pour une production responsable et durable : charte de bonnes pratiques, éco-étiquetage...
- Développer une communication positive concernant les bonnes pratiques de production auprès du consommateur...

**Accroître la qualité des eaux et la productivité des milieux pour celles des produits** notamment par la mise en avant de la fonction de sentinelle des professionnels et par des actions sur :

- Les macro déchets en mer et à terre ;
- Le développement de mesures aquaenvironnementales qui ont un impact positif sur les milieux ;
- La lutte contre les espèces invasives ;
- Le soutien des réseaux de surveillance de la qualité de l'eau et la mise en place de « cellules locales de crise » pour une gestion locale de la qualité de l'eau par la mise en relation des acteurs...

## **III.3. Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire**

Il est indispensable d'accompagner les activités sur les questions de performance, de renouvellement et de transmission des entreprises et de modernisation des outils. La Région intervient sur des actions de modernisation classique pour les entreprises qui seront davantage ciblées vers des démarches de projet.

### **Moderniser et adapter la flotte**

- Le soutien des actions, du court au long terme, permettant de réaliser des économies d'énergie fossile à la pêche tout en ayant un impact bénéfique sur l'environnement, en particulier sur les émissions de gaz à effet de serre mais aussi de réduction d'impact sur l'environnement.
- L'appui à la création de navires génériques pour permettre le renouvellement des flottilles en assurant la sécurité et l'amélioration des conditions à bord, les économies d'énergie, la pluriactivité et l'amélioration des pratiques de pêche. Ils devront concerner tous les segments de la flotte et tous les métiers pour conserver leur diversité, gage d'adaptation et de polyvalence.

### **Moderniser et adapter les entreprises aquacoles**

- La mise aux normes réglementaires en lien avec la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ;
- La mise en oeuvre de mesures aquaenvironnementales qui s'inscrivent en complément des mesures agroenvironnementales existantes pour les exploitations agricoles : les études architecturales pour l'intégration environnementale, les améliorations concernant les rejets et les intrants, la valorisation des déchets...

### **Moderniser et adapter les places portuaires**

Améliorer la performance économique de la place portuaire et son adaptation aux normes environnementales et sanitaires sur le continent comme dans les îles bretonnes via :

- La modernisation : promotion de la complémentarité des outils portuaires, renforcement de la dimension logistique du port, rôle de valorisation des produits par les halles à marée, meilleure organisation des ventes...
- La mise aux normes pour répondre aux exigences de la DCE dans les ports bretons et les entreprises de mareyage;

- L'amélioration environnementale dans les ports et les entreprises de mareyage, via des actions de réduction de la consommation énergétique, d'insertion paysagère, la gestion des déchets portuaires, les démarches de haute qualité environnementale (HQE)...
- La mise en place d'un plan régional de développement portuaire fédéré par la Région avec l'ensemble des partenaires impliqués est nécessaire pour promouvoir la coopération entre les différents ports et leur filière dans divers domaines et assurer une complémentarité des équipements et services portuaires...

### **Moderniser et adapter les entreprises de l'aval**

- L'optimisation de la logistique des entreprises bretonnes par exemple par la création de plates-formes collectives logistiques et la rationalisation du transport des produits de la mer frais;
- Le développement de modes de distribution spécifiques via par exemple une chaîne/réseau de distribution de produits de la mer bretons à haute valeur ajoutée ou encore la modernisation de la distribution traditionnelle (poissonneries itinérantes)...

### **Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes**

Pour la mise en place d'outils adaptés ayant pour objectifs :

- La réduction des aléas pour créer les conditions d'une lisibilité à long terme des activités productives en étudiant la faisabilité de nouveaux outils ou l'adaptation d'outils existants aux contraintes du secteur ;
- L'accompagnement et la facilitation de la transmission des entreprises, via des études et des outils d'observation, des dispositifs de conseil et d'accompagnement des repreneurs, des outils financiers, fiscaux et juridiques d'accompagnement...

### **Améliorer l'image des métiers et l'attractivité des professions**

- Favoriser l'adéquation des formations aux besoins des métiers en renforçant les relations « emploi / formation » (par exemple via la Stratégie Régionale Emploi Formation (SREF)), en développant une fonction d'observation et de diagnostic permettant d'affiner les dispositifs existants et d'améliorer leur visibilité, en privilégiant la mise en place de passerelles professionnelles ou la double compétence ainsi que la diversification et la complémentarité de l'offre.
- Renforcer l'insertion professionnelle par la mise en œuvre d'outils d'accompagnement, des mécanismes d'aide à la réinsertion professionnelle ou des groupements d'employeurs.
- Communiquer et informer sur les métiers via des supports, des visites, des manifestations...
- Moderniser les statuts professionnels en soutenant les études et les initiatives de modernisation sociale, que ce soit à la pêche, à la conchyliculture ou au niveau du mareyage...

### **Améliorer les conditions de travail et de sécurité à bord et à terre**

La thématique de la sécurité au travail concerne les équipages lors de leurs travaux en mer et à terre mais aussi les aquaculteurs, les personnels des ports et des entreprises de l'aval, comme le mareyage, particulièrement sur les aspects de formation, d'ergonomie et de lutte contre les maladies professionnelles.

- La prévention des risques et la formation via :
  - Une fonction d'observation ;
  - Une politique régionale de sensibilisation et de formation aux risques ;
  - Des actions en matière de diagnostic sécurité, d'amélioration des conditions de travail et de vie à bord et à terre et la mise en œuvre des documents uniques de prévention ;
  - Une réflexion sur la sécurité intégrée ;
  - Le renforcement des coopérations locales, régionales, interrégionales, européennes et internationales en matière de prévention et de gestion des risques maritimes (exemple des programmes Interreg III) .

- La promotion de la sécurité : salons ou événements nautiques, actions du Centre de sécurité Incendie du Centre Européen de Formation Continue Maritime (CEFCM)...
- Les aménagements de sécurité à bord des navires de pêche et des barges conchylicoles ;
- Le sauvetage en mer : renforcement des moyens d'intervention de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM), création du Centre d'Entraînement et à la Survie et au Sauvetage en Mer (CESAME)...

### **III.4. Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières**

Il s'agit d'accompagner l'indispensable évolution du secteur vers davantage de valeur ajoutée. Il sera aussi nécessaire d'encourager toutes les formes de valorisation des ressources et d'organisation des marchés et d'appuyer les initiatives pour favoriser une véritable dynamique de filière.

#### **Accompagner les démarches de valorisation des produits existants, de nouveaux produits et de co-produits**

Dans le contexte actuel, tout produit pêché et débarqué sur nos côtes doit être valorisé au mieux, et aussi entièrement que possible :

- Favoriser la diversité des produits ;
- Développer d'autres formes de valorisation, comme la valorisation des co-produits ou la valorisation des espèces disponibles via une politique marketing ;
- Encourager les démarches qualité et les actions qui contribuent à son amélioration :
  - Les actions de normalisation, de manipulation et de conservation des produits, ainsi que de traçabilité des produits, par le soutien de démarches d'intérêt régional.
  - Favoriser l'information et la formation en interne dans la filière.
  - Favoriser l'obtention de signes officiels de qualité sur certains produits phares de la filière.

#### **Mettre en adéquation la production aux demandes du marché**

- Optimiser l'organisation du marché : favoriser les outils de « facilitation » tels que les groupements d'entreprises ou les fonds de garantie de paiement selon le modèle du mareyage.
- Améliorer la collaboration des entreprises vers une meilleure mise en marché des produits, favoriser une dynamique de filière avec :
  - Les actions de veille et de prospective ;
  - Le suivi des actions concernant l'innovation produit ;
  - Le renforcement commercial et la promotion ;
  - La création de liens entre les acteurs des filières ;
  - Le développement de l'échange « entreprise – entreprise » pour créer des synergies : groupements de producteurs à tous les maillons possibles...

#### **Atténuer les effets des aléas de production et de marché**

- Etudier la faisabilité d'un outil de garantie et de gestion des risques ;
- Favoriser la planification des apports de la pêche...

#### **Améliorer l'image des produits**

- Communiquer et informer sur les produits : valoriser les caractéristiques intrinsèques, encourager les démarches qualités...
- Encourager les démarches d'identification des produits : l'éco-étiquetage en est un exemple. Il peut favoriser la valorisation des produits tout en préservant la ressource et en développant

une image positive de la pêche, le regroupement d'une offre de produits, de marques ou de démarches qualité pour avoir un impact plus fort sur le marché...

### **Diversifier les revenus de la pêche et de l'aquaculture**

La pluriactivité est un moyen de permettre à certains professionnels le maintien et la pérennisation des activités traditionnelles sur le littoral, par exemple par la valorisation des circuits courts de distribution ou le « tourisme bleu ».

**Soutenir le développement des biotechnologies marines** notamment :

- L'industrie de transformation des algues ;
- La valorisation des co-produits.

## **III.5. Accompagner les organisations professionnelles**

La structuration de la profession au niveau régional est nécessaire pour permettre aux organisations professionnelles de défendre les intérêts de leurs adhérents mais elle a aussi un rôle à jouer dans l'organisation de la filière.

**Conforter les organisations professionnelles et accompagner leurs actions collectives**

- Accompagner la structuration professionnelle à l'échelle régionale à l'initiative des professionnels ;
- Favoriser le renforcement de l'implication des professionnels dans les CCR ;
- Soutenir les associations de conjoints de professionnels.

**Développer un accompagnement technique de filière**

- S'assurer de suivis et de prospectives spécifiques en pêche et en aquaculture :
  - Renforcer les fonctions d'observation existantes, sur les questions économiques, de gestion de la ressource et vers l'aval de la filière.
  - Appuyer les études, la veille et la prospective répondant aux besoins des professionnels et la diffusion de l'information qui en sera issue.
- Développer un dispositif d'accompagnement technique régional avec une mission de diffusion de l'information scientifique et technique, de veille scientifique, de vulgarisation des résultats de la recherche, de développement de la collaboration entre les scientifiques et les professionnels, d'anticipation de certaines mutations des métiers.

## Conclusion

Première région maritime de France, la Bretagne fonde son identité sur la mer. La concentration progressive et constante des activités humaines sur le littoral entraîne des difficultés dans la gestion des usages (transport, activités économiques, logement, tourisme...) et une pression accrue sur les milieux naturels fragiles. La notion de politique maritime intégrée, élaborée en concertation avec tous les acteurs est donc une nécessité. Aussi la Région a ouvert des chantiers ambitieux : charte des espaces côtiers, assises de la pêche et de l'aquaculture, contribution au livre vert européen, le pôle de compétitivité Mer, et l'accompagnement de l'ensemble des activités économiques du littoral.

La pêche et l'aquaculture sont des activités économiques souvent essentielles pour l'équilibre des territoires littoraux. Elles sont confrontées à des défis importants : environnementaux (qualité de l'eau, réglementation sanitaire, mise en œuvre du « paquet hygiène »), économiques (investissement, commercialisation, énergie) et sociaux (renouvellement des générations, sécurité).

La Région est soumise à des contraintes de négociation budgétaire à la fois dans le cadre européen (programme opérationnel définissant les modalités d'intervention du FEP), national (la négociation du CPER vient de s'achever en mars 2007) et régional (orientations budgétaires pour 2007).

Devant les attentes exprimées dans le cadre des assises de la pêche et de l'aquaculture qui se sont tenues en 2006, elle recherche une adéquation harmonieuse entre les souhaits et les possibilités d'actions et de moyens avec l'ensemble des acteurs concernés, chacun agissant dans le cadre de ses compétences propres.

Certains thèmes prioritaires sont d'ores et déjà privilégiés pour 2007, avec des actions déjà engagées sur :

- La gestion durable des ressources et des milieux : programme sélectivité langoustine, éco-étiquetage.
- La valorisation des produits : outil fédératif régional, chargée de filière agroalimentaire.
- Le renouvellement du tissu productif et la performance des entreprises : travaux sur les économies d'énergie fossile à la pêche, rejets et plan sanitaire pisciculture en eau douce, outils d'aide à la transmission des entreprises.
- L'image des métiers et l'attractivité des professions : contrat d'objectif mer, participation à des salons et à des manifestations professionnelles.
- L'accompagnement des structures professionnelles et de leur organisation : soutien des observatoires.
- La gestion intégrée des zones côtières : élaboration de la charte des espaces côtiers.
- Une réflexion va débiter, avec comme chef de file la Région Bretagne en vue de l'élaboration d'un plan régional de développement des ports de pêche en collaboration avec les acteurs concernés.
- La sécurité maritime : partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention, participation à des programmes interrégionaux.

Ces points clés de l'action régionale pour la pêche et l'aquaculture constituent une première étape dans la réalisation de ce plan d'action pour permettre aux professionnels de relever les défis multiples auxquels ils sont confrontés.